

Initiatives ministérielles

Nous avons critiqué la solution préconisée par le gouvernement, c'est-à-dire le processus de réglementation prévoyant des exemptions et des inclusions ainsi que la possibilité, comme le rappelait le député de Davenport l'autre jour, de participer ou de ne pas participer, de se retirer ou de rester. Ces aspects des règlements nous préoccupent énormément, mais ce sont surtout au sujet des grands projets que nous avons manifesté des inquiétudes.

Le gouvernement fédéral, n'a pas à accorder de subventions simplement parce qu'il veut effectuer une évaluation environnementale. Il a bien d'autres moyens à sa disposition pour participer au processus d'évaluation environnementale s'il pense que l'environnement est menacé.

Essentiellement, ce projet de loi nous garantit l'existence d'un processus d'évaluation environnementale auquel nous pourrions avoir recours si le besoin s'en fait sentir. Peu importe comment nous l'obtenons, l'important dans ce cas-ci, c'est de pouvoir compter sur un tel processus.

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre, et j'éprouve un certain sentiment de satisfaction personnelle en intervenant dans le débat de troisième lecture du projet de loi C-13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

J'ai eu l'honneur d'être le président du comité chargé de l'étude préliminaire du projet de loi, et je suis heureux et fier de voir qu'on a apporté tant de modifications positives au projet de loi, lors de son étude en comité.

Nous avons été très impressionnés par la qualité des témoins que nous avons entendus et par la compétence des fonctionnaires du ministère tout au long de notre étude.

Le gouvernement estime que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui nous aidera à faire un grand progrès dans la campagne de notre pays en vue de prévoir et de prévenir les problèmes écologiques avant qu'ils n'arrivent.

Le projet de loi C-13 occupe une place centrale pour la réalisation de l'objectif global du Plan vert consistant à assurer aux générations actuelle et futures une économie solide et prospère dans un environnement sain et sans danger. En fait, le gouvernement croit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donnera un processus d'évaluation environnementale qui aura une

incidence plus forte sur la prise de décisions que n'importe quelle autre loi du genre dans le monde.

Lors de diverses interventions à la Chambre depuis deux jours et certes dans certains des commentaires que nous avons entendus au comité, divers particuliers ou organismes ont beaucoup critiqué le projet de loi et certains continuent de le faire. Il me paraît important de voir ce que d'autres responsables de l'environnement dans le monde pensent de la mesure que nous voulons faire adopter au Canada.

Je voudrais parler d'une lettre du dirigeant des services d'évaluation environnementale de la Hollande. Il s'agit d'une lettre non sollicitée qui était adressée à M. Ray Robinson, l'ancien président du BFEEE.

Comme on a déjà fait consigner le contenu de la lettre dans le compte rendu des délibérations du comité, je ne voudrais qu'en souligner deux ou trois phrases. La lettre vient de M. Jan Jaap de Boer, chef du service des évaluations environnementales de la Hollande, qui possède l'une des meilleurs—sinon la meilleure—lois dans le monde actuellement concernant l'environnement. Il dit:

Le service des évaluations environnementales tient à vous féliciter, ainsi que le BFEEE, de cette importante mesure. Ces nouveaux éléments redonneront au Canada sa place de chef de file en ce qui concerne la réglementation en matière d'évaluation environnementale et seront une source d'inspiration pour nos futures initiatives.

Cela ne ressemble pas aux remarques que nous avons entendues de la part de certains groupes ici, au Canada. Il énumère ensuite certains des nouveaux aspects de la loi canadienne qui revêtent une importance particulière pour l'élaboration des lois en matière d'évaluation environnementale à l'échelle mondiale.

Je crois que nous pouvons dire que, actuellement, c'est l'une des meilleures lois environnementales dans le monde entier, sinon la meilleure.

Pour la première fois, la loi confirmera le désir et l'obligation du gouvernement de prendre en compte les facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon à promouvoir le développement durable. Elle permettra aux décideurs de faire des choix pratiques, responsables et éclairés.

La loi décrit de façon claire les rôles et les responsabilités de tous les participants à l'élaboration d'un projet. Elle prévoit une participation accrue du public à toutes les phases du processus, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des projets de grande envergure. Elle exige que l'évaluation soit faite avant que les autorités fédérales ne puissent décider d'aller de l'avant avec le projet.